

Code de conduite du Club d'Arve



Le but du Club d'Arve est d'aider les enfants et les adolescents à développer leur personnalité, leurs capacités et leurs talents. Les enfants et les adolescents ont besoin de modèles qui les respectent et les soutiennent en tant que personnalités autonomes, et en qui ils puissent avoir confiance. C'est pourquoi le Club d'Arve accorde une importance particulière à la protection des enfants et des adolescents. Pour répondre à cette préoccupation, il prend les mesures suivantes :

1. Le Club d'Arve s'engage en faveur d'une éducation globale des enfants et des adolescents qui participent à ses activités. Celles-ci comprennent du sport, des activités éducatives et récréatives, des excursions culturelles, etc. Le Club d'Arve garantit une ambiance d'étude et promeut les valeurs humaines et spirituelles. Il veille au respect mutuel, à l'égalité de traitement, ainsi qu'à l'intégrité spirituelle et physique de ses membres.
2. Pour atteindre ces objectifs, le Club d'Arve s'appuie sur les parents en tant que premiers et principaux éducateurs et se réjouit de leur collaboration. Les responsables du Club d'Arve sont en contact étroit avec eux. Les échanges se font généralement avec les deux parents – le père et la mère.
3. Dans le cadre des activités, les principes suivants sont respectés :
 - a. Précisions terminologiques : les responsables désignent les directeurs et les aides-moniteurs. Les directeurs sont toujours des adultes, à qui sont régulièrement confiées des charges de directions ; les prêtres qui accompagnent les activités sont aussi comptés parmi les directeurs. Les aides-moniteurs sont de grands adolescents (en principe dès 16 ans) ou des adultes (le plus souvent des parents) qui sont engagés dans des activités ponctuelles.
 - b. Les activités, sportives ou autres, présentant un risque élevé pour l'intégrité physique ou psychique des enfants et des adolescents sont évitées ou ne sont organisées qu'avec le consentement des parents.
 - c. Les responsables respectent l'intimité et la pudeur des enfants et des adolescents. Par exemple, les adultes et les mineurs ne dorment pas dans la même pièce et n'utilisent pas les mêmes douches et vestiaires. Cela vaut aussi pour les mineurs séparés par une grande différence d'âge.
 - d. L'accompagnement spirituel par un prêtre a toujours lieu dans un lieu public, dans un confessionnal avec une grille de séparation ou dans une pièce munie d'une porte vitrée.
 - e. Les violences physiques (p. ex. les coups), psychologiques (p. ex. les intimidations ou les brimades) et sexuelles (p. ex. les contacts inappropriés) ne sont pas tolérées.
 - f. Dans le Club d'Arve on cultive un langage décent, soigné, bienveillant et non sexualisé. Les gros mots et les insultes verbales ne sont pas tolérés.
 - g. Les responsables veillent aussi à la bonne utilisation du téléphone mobile et d'Internet.

4. En cas de mauvais traitement ou d'abus présumés, les faits seront immédiatement annoncés à un membre de la direction du Club d'Arve sur lequel ne pèse aucun soupçon. En accord avec un autre directeur, on procédera à une première évaluation de la situation. S'il n'est pas possible d'exclure qu'il s'agisse d'un abus, le cas fera rapidement l'objet d'une enquête, menée avec les mesures de prudence nécessaires, en collaboration avec les parents et, si besoin est, avec un centre de consultation extérieur (voir pt. 5). Les dispositions légales concernant la dénonciation des infractions aux autorités compétentes seront respectées.
5. Organismes extérieurs à la Prélature (un seul organisme par langue nationale est indiqué)

CTAS

Centre de consultation pour
les victimes d'abus sexuels
Bd St-Georges 36
1205 Genève
022 800 08 50
ctas@bluewin.ch

Déclaration du responsable soussigné

- J'ai pris connaissance du code de conduite du Club d'Arve, et je m'engage à le respecter et à veiller à ce qu'il soit également respecté par les autres responsables.
- J'atteste que je suis en mesure d'être maître de moi-même et de protéger et de respecter strictement l'intégrité physique, sexuelle et psychique des autres.
- En particulier, je déclare que je n'ai jamais agressé sexuellement des enfants, des adolescents ou des personnes à charge, et que je ne fais l'objet d'aucune enquête criminelle pour des actes de violence ou des délits sexuels.

Non, prénom

Lieu, date

Signature
